commune de
Charron

Arrêté n° 61-2022

Le Maire de CHARRON

Vu le code de la route et notamment ses articles R 411-25 (signalisation) et 411 – 8 (pouvoirs des Préfets, des Présidents de Conseils généraux et des Maires),
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – 8ème partie signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 6 novembre 1992,

Vu la déclaration d'intention de commencement de travaux déposée le 18 mai 2022 par l'entreprise EUROVIA LA ROCHELLE – 7 rue Ampère – ZA Corne Neuve – CS 40001 – 17139 DOMPIERRE sur MER – Représenté par Mr P. ALLARD.

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement sur la D105 – Angle rue du Château et rue des Moulins **pour une création d'un avaloir en traversée de chaussée** et angle rue du château et rue du 19 mars1962 pour **une reprise des avaloirs et enrobé sous voirie** à Charron.

ARRETE

Article 1er : du mercredi 01 juin 2022 au Vendredi 10 juin 2022, l'autorisation est donnée à l'entreprise EUROVIA LA ROCHELLE de réaliser les dits travaux mentionnés ci-dessus. Angle rue du Château et rue des Moulins et angle rue du château et rue du 19 mars1962

Article 2 : aucun véhicule ne devra stationner dans l'emprise du chantier.

Article 3 : pour que les travaux puissent se réaliser en toute sécurité, la circulation se fera en alternat gérée soit par des feux tricolores, soit manuellement par des panneaux K10 mobile, soit par des panneaux B15 C18

Article 4 : L'entreprise EUROVIA LA ROCHELLE assurera la signalisation réglementaire du chantier et sa maintenance de jour comme de nuit, ainsi que la pose des panneaux indiquant la nature des travaux, le nom de l'établissement et son siège social.

Article 5 :
La Directrice Générale Des Services,
L'Entreprise EUROVIA LA ROCHELLE,
La Gendarmerie Nationale,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Ampliation sera adressée à l'entreprise EUROVIA LA ROCHELLE, au service des transports en commun de la Nouvelle Aquitaine et à la Gendarmerie.

MAIRIE DE CHARRON 17230 (Charente-Mme)

Fait à Charron le 19 mai 2022
P/ Le Maire,
L'Adjoint Délégué

Michel ANNEREAU